

### *L'ajournement*

Pour contrer ces dysfonctionnements il est essentiel qu'il y ait utilisation judicieuse des politiques macro-économiques, de façon à créer un environnement au sein duquel le secteur privé peut planifier et investir avec confiance. C'est ce dont a besoin l'industrie canadienne du textile et du vêtement qui traverse des moments difficiles. Cette industrie demande des mesures de restriction des importations. Pensons qu'il entre au Canada 27,000 pièces de vêtements à chaque heure de chaque jour chaque année. Cette protection spéciale à la frontière vise à planifier la restructuration industrielle de façon à atténuer des problèmes liés à ce processus et à éviter des dislocations sociales et communautaires trop marquées.

Au cours des dernières années, notons les démarches tentées afin de négocier une réduction des niveaux convenus pour l'importation de vêtements. Un meilleur contrôle du mouvement des importations ainsi qu'un resserrement des dispositions relatives aux dépassements en ce qui concerne les quatre grands fournisseurs qui sont la Chine, la Corée du Sud, Taïwan et Hong Kong.

Bien que ces efforts aient échoué, le Canada applique des restrictions sur les importations en provenance des pays fournisseurs à faibles coûts en vertu de l'arrangement concernant le commerce international des textiles (AMF) négocié dans le cadre de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

En se fondant sur cet accord, il est devenu possible de passer des accords bilatéraux ou de prendre des mesures unilatérales afin d'amoinrir le désordre de notre marché domestique causé par l'afflux des importations. La durée d'application de cet accord distinct, savoir l'Accord multifibres (AMF III) arrive à expiration en juillet 1986.

Monsieur le Président, après avoir fait état de la problématique générale, j'aimerais préciser davantage mon propos par des données factuelles et empiriques.

D'entrée, soulignons que l'industrie du textile et du vêtement n'est pas en déclin, non productive et périmée. Voilà pour les mythes. Ces industries sont interdépendantes. De fait, environ 40 p. 100 de la production totale de l'industrie du textile sont destinés à l'industrie du vêtement.

● (1825)

Ce secteur a toujours été une industrie centrale dans l'économie canadienne et québécoise, du moins en termes d'emploi. Ainsi, le Québec compte 22 localités où l'industrie du textile et du vêtement fournit entre 20 et 75 p. 100 de tous les emplois du secteur manufacturier. De plus, il y a 55 circonscriptions au Québec où on relève de l'industrie du textile et du vêtement. En 1983, près de 170,000 personnes trouvaient de l'emploi dans l'industrie du textile et du vêtement. Par ailleurs, on estime que ces industries sont également à l'origine de 275,000 emplois indirects supplémentaires au Canada. En 1984, la valeur de production atteignait au-delà de 12 milliards de dollars dans ces deux secteurs. Au cours de la dernière décennie, plus de deux milliards de dollars ont été investis dans la modernisation des usines et ont fait de la fabrication de textile une industrie de pointe sur le plan de la technologie. De fait, l'industrie canadienne est aussi bien équipée sur ce plan que n'importe quelle industrie textile au monde. Entre 1970 et 1980, les gains de productivité de l'industrie du textile ont été

supérieurs à ceux de tout le secteur manufacturier. En outre, cette industrie exige des capitaux considérables. La création d'un emploi dans ce secteur exige maintenant \$250,000 en investissement. De plus, entre 1977 et 1981 les investissements réalisés par employé dans l'industrie canadienne des textiles ont été chaque année, sauf une, supérieurs à ceux réalisés dans l'industrie américaine du textile.

Pour terminer, je voudrais vous entretenir des questions liées à la politique commerciale relative au textile et au vêtement. Le système bilatéral de restrictions actuellement en vigueur n'a guère réussi à enrayer le flot des importations bon marché des textiles et des vêtements au Canada, bien que 7 p. 100 des importations totales des textiles et 80 p. 100 des importations de vêtements font l'objet de restrictions. Les importations dans ces secteurs représentent plus de 60 p. 100 du marché intérieur canadien en dépit de l'accord multifibres. Un secteur important, efficace et productif de l'industrie canadienne est menacé par des importations incontrôlées des pays à bas salaire qui perturbent les marchés. De nombreux emplois ont déjà disparu, d'autres devront inévitablement être supprimés, si la situation actuelle persiste. Le diagnostic étant posé, la posologie consiste à enrayer l'érosion de la part des producteurs étrangers dans les marchés canadiens du textile et du vêtement, mais aussi à récupérer la part du marché qui a été concédée aux importations. Pour atteindre ce but, il faut réduire les niveaux d'importation actuels dès à présent, et à court terme.

Par ailleurs, je propose que le gouvernement canadien se prononce fermement en faveur de la reconduction de l'accord multifibres au-delà du 31 juillet 1986 en l'améliorant et en y intégrant les fibres telles que la soie, la ramie et le lin, ainsi que sur le maintien des mesures spéciales de protection jusqu'au 31 décembre 1996, et qu'à l'avenir des mesures spéciales de protection soient appliquées avec un maximum d'efficacité en tirant pleinement partie des droits internationaux que le Canada possède en la matière.

Monsieur le Président, ce sont là les conditions nécessaires à la survie et au développement à long terme de l'industrie canadienne du textile et du vêtement, industrie dont j'ai à cœur, ayant moi-même été travailleur durant 13 ans avant de devenir homme d'affaires.

**Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale):** Monsieur le Président, en réponse à la question posée par mon honorable collègue de Drummondville, j'aimerais d'abord revenir sur le principal instrument et les mesures qui constituent l'ensemble du cadre opérationnel de la politique actuelle du gouvernement qui se termine en 1986.

L'Accord multifibres du GATT en vertu duquel toutes les ententes de restrictions sont conclues fait présentement l'objet d'une revue par tous les pays membres, et ceux-ci entreprendront des négociations officielles en juillet afin de déterminer la forme future de cet important instrument. Un nouvel accord aura sûrement un effet primordial sur l'orientation de notre industrie nationale. Les mesures d'aide financière et les accords de restrictions bilatérales présentement en vigueur prendront également fin durant 1986.